

Soyez acteur d'une  
société plus solidaire  
et inclusive !



Choisissez l'**Adapei 49** pour le versement  
de votre **taxe d'apprentissage**

Je souhaite la verser à l'Adapei 49 sur la  
plateforme SOLTÉA avant le 21 octobre 2026

[www.soltea.gouv.fr](http://www.soltea.gouv.fr) 

## Pourquoi nous choisir ?

En versant votre **taxe d'apprentissage** à l'un de nos établissements, vous offrez aux **personnes en situation de handicap** que nous accompagnons, l'opportunité d'accomplir leur projet professionnel. En choisissant l'Adapei 49, vous contribuez au développement d'une **société plus inclusive** et soutenez des **actions concrètes sur votre territoire**.

## À quel(s) établissement(s) verser votre taxe d'apprentissage ?



Les **Instituts Médico-Éducatifs (IME)** disposent d'une section professionnelle pour former les adolescents et jeunes adultes à la menuiserie, la restauration, au maraîchage, à l'entretien des espaces verts...

En 2025, ce sont **270 jeunes** qui ont été accompagnés dans nos 3 IME.



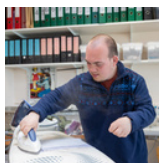
Les **Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT)** accompagnent les personnes en situation de handicap mental à réaliser des activités professionnelles telles que la blanchisserie, le câblage, le conditionnement, la couture, l'entretien des locaux, des espaces verts...

En 2025, ce sont **280 travailleurs** handicapés qui ont été accueillis dans nos 5 ESAT.

## Comment votre taxe d'apprentissage est-elle utilisée au sein de nos IME et ESAT ?

Votre contribution permettra le financement d'équipements liés à l'apprentissage de différents métiers, dans les ateliers de nos établissements :

- Blanchisserie / Couture : centrales vapeurs, fer à repasser...
- Espaces verts : souffleurs, tondeuses...
- Maraîchage : motoculteur, lance d'arrosage...
- Restauration d'application : planches à découper, sièges...



# Venez **découvrir nos établissements** par vous-même !

Vous pourrez observer le potentiel de nos jeunes et adultes accompagnés, et le dynamisme de nos équipes. Contactez l'établissement qui vous intéresse par téléphone.

## **Comment la verser à l'un de nos établissements ?**

Avant le **21 octobre 2026**

- 1** Calculez votre montant dû au titre de la masse salariale 2025.
- 2** Connectez-vous sur la **plateforme SOLTéA** en remplissant vos identifiants « Nets-entreprises ».

SOLTéA est la plateforme de fléchage, mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour répartir le montant de votre taxe d'apprentissage.

Deux options s'offrent à vous :

- « flécher » directement votre taxe vers un ou plusieurs établissements de votre choix,
- ne pas faire de choix : la somme est alors versée dans un fonds commun, puis répartie à parts égales par l'État, aux organismes habilités à recevoir la taxe.

C'est pourquoi le **fléchage direct** est essentiel pour soutenir concrètement nos actions.

Aucun versement au titre du solde de la taxe d'apprentissage ne peut être effectué directement aux établissements par les employeurs.

**SOLTéA est l'unique moyen de répartition et de reversement du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements.**

- 3** Répartissez le montant de votre taxe d'apprentissage auprès d'un ou plusieurs établissements de l'Adapei 49, en tapant dans la barre de recherche « Adapei 49 », le « n°UAI » ou le « n° Siret » de l'établissement choisi. Retrouvez nos établissements éligibles au dos de la brochure.

Les reçus libératoires sont directement envoyés par la plateforme SOLTéA

**Pour plus d'informations sur :**

- **SOLTéA** : [www.soltea.gouv.fr](http://www.soltea.gouv.fr)
- **Adapei 49** : [taxeapprentissage@adapei49.asso.fr](mailto:taxeapprentissage@adapei49.asso.fr)

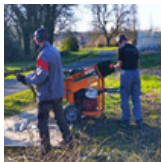
# Nos établissements habilités à recevoir votre taxe d'apprentissage via SOLTÉA

Instituts Médico-Éducatifs (IME) Pour les jeunes de 14 à 20 ans



## IME Bordage Fontaine

2 rue des Ecoreuils  
49 300 Cholet  
Tél. 02 41 49 17 17  
N° UAI : 0491568N  
N° Siret : 77560997700324



## IME Clairval

14 rue Gounod  
49 500 Segré  
Tél. 02 41 92 15 95  
N° UAI : 0492311W  
N° Siret : 77560997700100



## IME Europe

54 avenue de l'Europe  
49 130 Les Ponts-de-Cé  
Tél. 02 41 44 80 08  
N° UAI : 0491606E  
N° Siret : 77560997700092

## Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT)

Pour les jeunes après 20 ans



## ESAT d'Avrillé

8 rue René Descartes  
ZI Les Landes II  
49 240 Avrillé  
Tél. 02 41 21 11 57  
N° UAI : 0492458F  
N° Siret : 77560997700712



## ESAT de Cholet

8 rue de Sablé  
49 300 Cholet  
Tél. 02 41 58 19 21  
N° UAI : 0492457E  
N° Siret : 77560997700332



## ESAT Les Ardoisières

4 rue du Rocher  
ZI de l'Aubinière  
49 800 Trélazé  
Tél. 02 41 69 11 59  
N° UAI : 0492456D  
N° Siret : 77560997700449



## ESAT Loire Mauges

9 allée Jean Monnet  
La Pommeraye  
49 620 Mauges-sur-Loire  
Tél. 02 41 77 84 40  
N° UAI : 0492459G  
N° Siret : 77560997700308



## ESAT de Saumur

161 rue des Pâturaux  
ZA Ecoparc  
49 400 Saumur  
Tél. 02 41 67 85 92  
N° UAI : 0492455C  
N° Siret : 77560997700290

